



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

20 novembre 2020

Mariages forcés

Sensibilisation des adolescentes et adolescents

En Suisse, depuis le 1er juillet 2013, les mariages forcés sont interdits. Ils demeurent pourtant une réalité, y compris en Valais. Des jeunes risquent de se trouver confrontés à deux types de situation : soit ils subissent des pressions pour accepter un mariage dont ils ne veulent pas, soit ils subissent des pressions pour renoncer à une relation amoureuse de leur choix. Afin de leur apporter une aide, l'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) va distribuer une brochure dans les centres de loisirs du canton.

Le mariage forcé recoupe trois types de situation. Les jeunes sont particulièrement exposés aux deux premières : soit ils subissent des pressions pour accepter un mariage dont ils ne veulent pas, soit ils subissent des pressions pour renoncer à une relation amoureuse de leur choix. De leur côté, les personnes mariées empêchées de rompre leur union subissent la troisième forme de mariage forcé. Dans les trois situations, les personnes concernées sont la plupart du temps nées en Suisse ou y ont grandi.

Afin de les informer des aides possibles, l'OCEF va distribuer une brochure en neuf langues spécifiquement destinées aux jeunes dans les centres de loisirs de tout le canton. Cette brochure rappelle que les mariages forcés sont interdits par la loi et que le choix du ou de la partenaire est un droit. Elle donne des conseils aux personnes qui se sentiraient menacées et fournit des adresses d'organismes capables d'apporter un soutien, quelle que soit l'urgence de la situation.

Cette action de sensibilisation s'inscrit dans la suite du programme fédéral de lutte contre les mariages forcés (2013-2017) auquel le Valais a participé par le biais de l'OCEF. Dans ce cadre, différentes actions de sensibilisation des professionnels ainsi que des formations ont été développées. Le 9 février 2018, le colloque « Mariages forcés : en Valais aussi » a été organisé à Sierre. La brochure a été diffusée une première fois en 2019 dans les cycles d'orientation.

La brochure peut être commandée gratuitement à l'OCEF ou sur le site www.violences-domestiques.ch > documentation.

Personnes de contact

Reichenbach Stéphanie, juriste, Office cantonal de l'égalité et de la famille, 027 606 21 20

Stuedi Ursula, collaboratrice scientifique de langue allemande, Office cantonal de l'égalité et de la famille, 027 606 21 20

